



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012**

**Délibération N°**

**Date de convocation : 30 novembre 2012**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

**Etaient présents** (54 titulaires et 3 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Cambrésis  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN	Maryline GODIN	Serge SIMEON
Dominique BEAUDUIN	Jean-Pierre MAILLARD	Marc DUFRENNE
Marie-Chantal TRANCHANT	Christiane MARANDE	Louis COQUELLE(S)
Marcel WAXIN	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Edith MENTION(S)
Jean-Félix MACAREZ	Bernard POULAIN	Michel HENNEQUART
Gérard DEVAUX	Lilianne RICHOMME	Francis GOURAUD
Lionel BASIN	Sandrine TRIOUX	Jacky DUMINY
Jacques OLIVIER	Serge WARWICK	Daniel BLAIRON
Paul SOUPLY	Alain GOETGHELUCK	Augustine NOIRMAIN
Michel LEDUC	Jean-Marc RAMETTE(S)	Jean-Pierre RICHEZ
Gérard LENOBLE	Gilles PELLETIER	Daniel CATTIAUX
Jacques LESNE	Bernard PLET	Jean-François DEFAUX(S)
Didier MARECHALLE	Bertrand LEFEBVRE	Henri QUONIOU
Thierry WALEMME	Jean-Louis CAUDRELIER	Jean-Marc DOSIERE
Philippe DUCROUX	Bernard LECOLIER	Jean-Paul CAILLIEZ
LILIANE ADAM	Charles BLANGIS	Marie-Hélène DUEZ
Gérard BEZIN	Sylvie DECRESSIONIERE	Daniel FIEVET
Didier BONIFACE	Michaëlle LEGRAND	
Gérard BOURY	Cécile MERCIER	
Guy BRICOUT	Joseph MODARELLI	

**Membres excusés** (11) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Bruno MANNEL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NICAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERE

**Membres absents** (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WECXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

## ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Considérant que, préalablement à la fusion intervenue en janvier 2012 entre les Communautés de Communes Espace Sud Cambrésis, Haute Sambre - Bois l'Evêque et du Caudrésis et du Catésis, la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis était placée sous le régime de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant que la trésorerie a saisi la Communauté de Communes pour l'état d'admission en non valeur de Monsieur VAUCELLE Frédéric de Esnes au titre de la REOM des années 2006 à 2008 pour un montant de 902,58 €.

Après en avoir délibéré,

Accepte l'admission en non valeur ci-dessus présentée.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir relativement à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 13 décembre 2012 et de la publication  
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,  
Maire de BRAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.